

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1077

30 avril 2008

SOMMAIRE

AIR.CA S.A.	51665	Mayflower S.à r.l.	51650
Ardath S.A.	51695	Media Markt Luxembourg S. à r.l.	51667
Auto-Parts	51661	MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.	51667
Axinya S.à.r.l.	51669	MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l.	51660
Bader 8, S.à r.l.	51670	MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à.r.l.	51668
BCEE Ré	51661	Monrose S.à r.l.	51650
Burdes S.à r.l.	51688	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	51671
Callaway Invest S.A.	51696	Nagena Sàrl	51689
Captiva Capital Partners II S.C.A.	51688	New Europe Directories S.à r.l.	51669
Car Tuning Service S.A.	51660	Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l.	51693
Centurion Europe	51696	ORANGE (Luxembourg) S.A.	51666
Compagnie Financière Jason S.A.	51689	Redwood S.A.	51694
Cornwall (Luxembourg) S.à r.l.	51666	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	51696
De Angelis International S.à.r.l.	51693	Saturn Luxembourg	51667
Defern s.à r.l.	51659	SigmaKalon Luxco	51661
Dodomar Immo S.A.	51690	SigmaKalon Luxco	51666
Emerald S.A.	51687	Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A.	51670
ENEX Group S.A.	51668	Société Européenne de Recherche, d'In- vestissement et de Développement	51660
Euro-Gate	51695	Sopaloc S.A.	51690
Euromel Investments S.A.	51650	Taygeta Investments S.à r.l.	51693
Express Rouam S.à.r.l.	51694	Tronox Luxembourg S.à r.l.	51670
Fred Alger International Advisory S.A.	51689	Winter95 S.A.	51687
Giwa-Lux S.à r.l.	51662	WW+ architektur & management S.à r.l.	51667
GRIKK S.A.	51695		
IMM.- International S.A.	51665		
Immonat S.A.	51694		
International Real Estate Management S.A.	51668		
Les Ebihens SA	51688		
Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	51662		

Euromel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.900.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008048715/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02155. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Mayflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 94.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008048719/202/12.

(080053251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Monrose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.598.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A, a public limited company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.872,

here represented by Ms. Annette Brewer, Avocat à la Cour, with professional address at 14, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on March 7, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MONROSE S.À R.L." (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.3 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18. General Provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription-payment

Thereupon,

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
Mr. Michel THILL, employee, born on June 8, 1965 in Arlon, residing at 90, rue de Sesselich, B-6700 Arlon (Belgium).
2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872,

représentée par Madame Annette Brewer, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 7 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MONROSE S.À R.L." (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixée à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi qu'une toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société. Si il a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la Société; and

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions Générales.

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations, communications et résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une période indéterminée:
- M. Michel THILL, employé, né le 8 juin 1965 à Arlon, résidant au 90, rue de Sesselich, B-6700 Arlon (Belgique).
2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du document ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Brewer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 mars 2008, LAC/2008/11909. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents
Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048657/5770/513.

(080053281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Defern s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.988.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 septembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée DEFERN S.AR.L., ayant eu son siège social à L-8812 BIGONVILLE, 4, rue de Holtz.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

M^e Isabel DIAS

Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008048663/1731/15.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080053330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Car Tuning Service S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.917.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 septembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme CAR TUNING SERVICE S.A. (en abrégé C.T.S. S.A.), ayant eu son siège social L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

M^e Isabel DIAS

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008048673/1731/15.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080053324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Andrew Wood demeurant à 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Philip Andrew White né le 28 octobre 1959 à Vancouver, Canada et demeurant à 8 Shenton Way, #15-02, Singapore 068811, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Philip Andrew White
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008048761/3648/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

SERID Sàrl, Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8185 Kopstal, 20, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 73.358.

Les statuts coordonnés de la société au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 avril 2008.
Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008048748/243/14.

(080053628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

APL, Auto-Parts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 6.023.

Les statuts coordonnés de la société au 21 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2008.
Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008048749/243/13.

(080053630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

BCEE Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 54.722.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2008 tenue au siège social de la société 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

M. Michel BIREL, Président,

M. Jean-Claude FINCK, Vice-Président

M. Jean-Paul KRAUS, Administrateur

M. Gilbert ERNST, Administrateur

M. Guy ROSSELJONG, Administrateur

Mme Françoise THOMA, Administrateur

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

- L'Assemblée nomme ERSNT & YOUNG Luxembourg S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048776/4685/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048750/242/12.

(080053533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Giwa-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.778.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. April 2008.

Für die Gesellschaft

Pour Maître Jean SECKLER

Der Notar

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008048746/231/14.

(080053430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of November at 5.45 p.m.,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 591, here represented by M^e Florie GOUNON, lawyer, having her professional address in Luxembourg by virtue of a power her given by the board of Managers of the company, which power, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company "Luxembourg Trading Finance S.à r.l.", prenamed, was incorporated by a deed of M^e Paul FRIEDERS on June 29, 2007, published in Mémorial C number 2042 on September 20, 2007.

II) According to article 6 of the articles of incorporation, the capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by twenty million (20,000,000) shares with a nominal value of one tenth of a cent US Dollar (0.001.- USD) each.

According to article 7 of the articles of association, in addition to the initial issued share capital, the Company shall have an authorized share capital of four hundred fifty-four million nine hundred eighty thousand and one United States Dollars (454,980,001.- USD) represented by, among others:

- thirty-nine billion nine hundred eighty million and one thousand (39,980,001,000) O-Parts having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- four hundred and ten billion (410,000,000,000) voting preferred parts ("B-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

The Board of Managers is authorised to issue further parts, without an issue premium in the case of O-Parts and B-Prefs Parts and with an issue premium for all the A Prefs Parts, as the case may be, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the extraordinary general meeting of the company signed before undersigned notary on this day (repertoire number 26.734); provided that, all provisions of the bylaws of the Company are respected and, for the avoidance of doubt, the classes of Prefs Parts may be issued in any order and the issuance of parts of any class of Prefs Parts shall not require the prior issuance of parts of any other class.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided to increase the capital of the Company by an amount of thirty-nine million nine hundred eighty thousand and one US Dollars (USD 39,980,001.-) and by an amount of four hundred and ten million (USD 410,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars

(USD 20,000.-) to four hundred and fifty million and one US Dollars (USD 450,000,001.-) by the issuance of thirty-nine billion nine hundred eighty million and one thousand (39,980,001,000) new O-Parts and four hundred and ten billion (410,000,000,000) B-Prefs Parts having a nominal value of one tenth of a cent US Dollar (USD 0.001.-) each, this capital increase occurring by contribution of all the assets and liabilities of Marcy 2 Limited, a private limited company, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

The board of managers decided to accept the subscription of the thirty-nine billion nine hundred eighty million and one thousand (39,980,001,000) new O-Parts and four hundred and ten billion (410,000,000,000) B-Prefs Parts, having a nominal value of one tenth of a cent US Dollar (0.001.- USD) each, by Marcy 2 Limited.

The shares issued are fully paid up for a total price of four hundred forty-nine million nine hundred and eighty thousand and one US Dollars (USD 449,980,001) by a contribution of all the assets and liabilities of Marcy 2 Limited, a private limited company, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, together constituting the entire net equity, whose existence and value are documented by an interim balance sheet dated November 14, 2007.

The assets and liabilities contributed by Marcy 2 Limited comprise:

Assets

- Loan for 150,000,000.- USD which is transferable;
- Loan for 150,000,000.- USD which is transferable;
- Loan for 174,980,000.- USD which is transferable; and -Receivable for 1.-USD.

Liabilities

- Debt towards Lehman Brothers Holdings Inc. for 25,000,000 which is transferable.

and generally, without limitation, any and all assets which are the property of Marcy 2 Limited and any and all liabilities which are incumbent upon Marcy 2 Limited at the time of the contribution.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The issued corporate capital is fixed at four hundred fifty million and one US Dollars (USD 450,000,001.-) divided into forty billion and thousand (40,000,001,000) O-Parts and four hundred and ten billion (410,000,000,000) B-Prefs Parts having a nominal value of one tenth of a cent US Dollar (0.001.-USD) each.»

Valuation and expenses

For register purposes, the sum of USD 449,980,001.- is estimated at EUR 308,634,609 (exchange rate (median price) on November 14, 2007: USD 1.- = EUR 0.68589).

The contribution in kind consisting of the Total Assets and Liabilities of a company incorporated under the laws of Gibraltar with effective centre of management and control ("siege de direction effective") in Gibraltar, the Company could benefit from Article 4-1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

However, the Company being a securitisation vehicle, it will be subject to the fixed capital duty amount of EUR 1,250.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eight thousand five hundred euros (€ 8,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatorze novembre, à 17.45 heures,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanvan,

A COMPARU:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 130 591, ici représenté par M^e Floire GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance de la société, ce pouvoir, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société "Luxembourg Trading Finance S.à r.l.", précitée, a été constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul FRIEDERS en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 2042 du 20 septembre 2007.

II) Aux termes de l'article 6 des statuts, le capital social émis est fixé à vingt mille dollars des États-Unis (20 000 USD.-), divisé en vingt millions (20 000 000) de parts ordinaires (les «Parts ordinaires») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des États-Unis (0,001 USD.-) chacune.

Aux termes de l'article 7 des statuts, en plus du capital en parts sociales émis initialement, la Société disposera d'un capital social autorisé de quatre cent cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt mille et un US Dollars (454.980.001.- USD) représenté par, entre autres:

- trente neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions et mille (39.980.001.000) de Parts ordinaires d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des États-Unis (0,001 USD.-) chacune;

- quatre cent dix milliards (410.000.000.000) de Parts sociales privilégiées (les «Parts sociales privilégiées de catégorie B») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des États-Unis (0,001 USD.-) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts, sans prime d'émission dans le cas des Parts ordinaires et des Parts privilégiées de catégorie B, et avec une prime d'émission dans le cas de toutes les Parts privilégiées de catégorie A, selon le cas, de manière à porter le capital total de la Société jusqu'au niveau du capital social autorisé total, en totalité ou en partie, à un moment où à un autre, ainsi qu'à sa discrétion, il pourra en décider, et à accepter des souscriptions pour telles parties durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire de la société, reçue par le notaire soussigné en date de ce jour (numéro 26.734 de son répertoire); sous réserve que les dispositions des statuts soient respectées et, pour éviter toute ambiguïté, que les catégories de Parts privilégiées peuvent être émises dans n'importe quel ordre, et l'émission de parts d'une quelconque catégorie de Parts privilégiées n'exigera pas l'émission préalable de parts d'une autre catégorie.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de trente neuf millions neuf cent quatre-vingt mille et un US Dollars (USD 39.980.001.-) et de quatre cent dix millions US Dollars (USD 410.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000.-) à quatre cent cinquante millions et un US Dollars (USD 450.000.001.-) par l'émission de trente neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions et mille (39.980.001.000) nouvelles Parts ordinaires et quatre cent dix milliards (410.000.000.000) de Parts sociales privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de US Dollar (USD 0,001.-) chacune, cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport de tous les actifs et passifs de Marcy 2 Limited, une private limited company, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la souscription aux trente neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions et mille (39.980.001.000) de nouvelles Parts ordinaires et quatre cent dix milliards (410.000.000.000) Parts sociales privilégiées de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de US Dollar (USD 0.001.-) chacune, par Marcy 2 Limited.

Les parts émises sont payées pour un prix total de quatre cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille et un US Dollars (USD 449.980.001.-) moyennant apport de tous les actifs et passifs de Marcy 2 Limited, une private limited company, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar constituant son actif net total, dont l'existence et la valeur sont indiqués par un bilan intérimaire daté du 14 novembre 2007.

Les actifs et passifs apportés par Marcy 2 Limited comprennent:

Actifs

- Créance de 150.000.000.- USD transférable;
- Créance de 150.000.000.- USD transférable;
- Créance de 174.980.000.- USD transférable; et
- Créance de 1.-USD.

Liabilities

- Dette à l'égard de Lehman Brothers Holdings Inc. de 25,000,000 transférable.

et, en général, sans limites, tous les actifs, propriété de Marcy 2 Limited et tous les passifs à la charge de Marcy 2 Limited au moment de l'apport.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6, premier alinéa.** Le capital social émis est fixé à quatre cent cinquante millions et un US Dollars (450.000.001.- USD.-), divisé en quarante milliards et mille (40.000.001.000) parts ordinaires (les "Parts ordinaires ") et quatre cent dix milliards (410.000.000.000) Parts sociales privilégiées de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des États-Unis (0,001 USD.-) chacune.»

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de USD 449.980.001,- est évaluée à EUR 308.634.609,- (taux de change (median price) du 14 novembre 2007: USD 1,- = EUR 0,68589).

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans «l'intégralité du patrimoine» d'une société constituée conformément aux lois de Gibraltar et ayant son siège de direction effective à Gibraltar, la Société pourrait bénéficier de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Cependant, la Société étant une société de titrisation, elle sera sujette à un droit d'apport fixe de 1.250 euros.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ huit mille cinq cents euros (€ 8.500,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2007, LAC/2007/37024. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250€).

pr Le Receveur Francis Sandt (signé): Raoul JUNGERS.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008048611/202/167.

(080053626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

IMM.- International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5614 Mondorf-les-Bains, 7, Daundorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.045.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 avril 2008 que:

- L'assemblée accepte la démission des trois administrateurs, M. Frank Molitor, M. Guy Bernard et Mme Muriel Lehmann

- L'assemblée accepte la démission de la société Fidu-Concept Sàrl comme commissaire aux comptes

- Est nommé nouveau administrateur pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2014, la société ALGEST SE, ayant son siège social à 8, boulevard Paul Eyschen L-1480 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 31.458.

- L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société MAZARS, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2416 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56.248, pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008048777/3560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008048741/239/12.

(080053507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Cornwall (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b. p. 30, L-6101 Junglinster

Le notaire

Par délégation, Monique GOERES

Référence de publication: 2008048739/231/16.

(080053362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

ORANGE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 41.310.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 2 avril 2008 que:

- le siège social de la société a été fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg avec effet immédiat;
- les administrateurs suivants ont été nommés avec effet immédiat:

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2003. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte en outre du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 avril 2008 que M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

SG AUDIT Sarl

Signature

Référence de publication: 2008048770/521/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.056.

Statuts coordonnées déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048752/242/12.

(080053535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.786.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Andrew Wood demeurant à 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur John Russell Saunders né le 2 janvier 1966 à Londres, Royaume Uni et demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Monsieur Philip Andrew White né le 28 octobre 1959 à Vancouver, Canada et demeurant à 8 Shenton Way, #15-02, Singapore 068811, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- BlackDog S.à r.l.
- Philip Andrew White
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- John Russell Saunders

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Julie Mossong
Gérante

Référence de publication: 2008048757/3648/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Saturn Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Media Markt Luxembourg S. à r.l.).**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 15, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 129.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008048745/239/13.

(080053523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

WW+ architektur & management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 90.585.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Unterschrift

Référence de publication: 2008048751/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07925. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Andrew Wood demeurant à 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Philip Andrew White né le 28 octobre 1959 à Vancouver, Canada et demeurant à 8 Shenton Way, #15-02, Singapore 068811, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- BlackDog S.à r.l.
- Philip Andrew White
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Julie Mossong
Gérante

Référence de publication: 2008048766/3648/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048791/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02290. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

ENEX Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.653.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2008

1. L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Romain Bontemps et Monsieur Carlo Reding.

2. L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec pouvoir de signature conjointe, les personnes suivantes:

- Monsieur Arthur Lundrigan Trueman Davis, administrateur de société, demeurant à 82, rue de Lausanne CH-1202 Geneva,

- Monsieur David Gary Csumrik, administrateur de société, demeurant à Villas on the Beach Unit 304, Holetown St James, Barbados,

Leur mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale ordinaire de 2013 qui statuera sur les comptes de l'année 2012.

3. L'assemblée nomme Monsieur Arthur Lundrigan Trueman Davis, demeurant à 82, rue de Lausanne CH-1202 Geneva, administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes.

Son mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale ordinaire de 2013 qui statuera sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008048779/592/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Axinya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 1, place Saint Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 111.230.

Extrait d'une cession de parts du 17 mars 2008

Il résulte d'une cession de parts du 17 mars 2008 reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, concernant la société AXINYA S.à.r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B111.230, avec siège social à L-2334 Luxembourg, 1, place St Pierre et Paul, que:

1) Ernest KRIER, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf, cède à Nachida KHENANCHA, employée privée, demeurant à L-3621 Kayl, 9, rue Notre Dame, cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de six mille deux cent cinquante (6.250,-) euros.

2) Nachida KHENANCHA, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède.

3) L'associée unique Nachida KHENANCHA, susdite, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Enregistré à Remich, le 27 mars 2008, Relation: REM/2008/420. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008048804/218/24.

(080053471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

New Europe Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.792.

Au Conseil d'Administration de New Europe Directories SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de demander le changement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du nom de l'actionnaire de la Société qui était Southeast Europe Equity Subsidiary Fund LP pour Southeast Europe Equity Fund II (B) L.P.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Cândida Gillespie

Gérante

Référence de publication: 2008048806/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Tronox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.591.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 mars 2008

En date du 27 mars 2008, l'Associé Unique Tronox Luxembourg Sàrl («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (O), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 21 mars 2008 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008048808/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.321.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 4 mars 2008

L'Assemblée Générale a décidé de nommer l'administrateur suivant:

- Brigitte Caille, épouse de Daniel Caille, avec adresse au 36, rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray; jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011,

L'Assemblée Générale a décidé du renouvellement du mandat de la société:

Parfinindus S.à r.l., établie et ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 56 469, dans ses fonctions de commissaire,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2008048772/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Bader 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.643.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 mars 2008

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg a été nommé gérant, avec effet au 14 février 2008;

Le nouveau gérant a été nommé pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BADER 8 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008048773/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Offshore Infrastructure GP Ltd, a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under registration number MC-178990,

represented by Laurent Schummer, avocat, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 March 2008,

which, initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declared to organize.

"Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("société anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of Morgan Stanley Infrastructure S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The primary object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, which are infrastructure funds managed by Morgan Stanley Infrastructure Inc. (the "Infrastructure Funds"), as well as the administration, development and management of such holdings.

More specifically, the investment objective of the Company is to invest its assets, directly or indirectly, in Morgan Stanley Infrastructure Partners A Sub LP., a Delaware limited partnership which was established on 11 December 2006, Morgan Stanley Infrastructure Partners A Sub II L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership which was established on 22 May 2007 and possibly in one or several other entities.

The Company may provide any assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, provided such investment relates directly or indirectly to the primary object of the Company.

The Company may similarly borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at sixty thousand dollars of the United States of America (USD 60,000.-) divided into sixty thousand (60,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The authorised capital of the Company is set at two hundred fifty million dollars of the United States of America (USD 250,000,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation in the Luxembourg official Gazette - Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered the Board of Directors for this purpose.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be issued and will at all times remain in the form of registered shares.

The shares may only be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of with the prior written consent of the Board of Directors, such consent not be unreasonably withheld.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital / Acquisition of own shares. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance

with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Art. 8. Default. In case of default on a given drawdown date under a drawdown payment request made by the Company to the shareholder(s) or in case a shareholder otherwise causes the Company or any of the Infrastructure Funds to be in breach of its obligations by failing to make a required payment when due, the relevant subscription price or other payment will be subject to interest (the "Default Interest") without further notice at an interest rate per annum equal to the greater of (i) 12%; (ii) LIBOR (as published as at 11:00 a.m. (London time) on the relevant drawdown date by Reuters), plus 4%; or (iii) such other interest rate as the Board of Directors, in its sole discretion, may reasonably determine to keep the Company fully harmless from any late payment penalties, loan interest or other sanctions of whatever nature to which it will become subject as a result of the default by such shareholder, until the date of full payment; provided that any such rate may not exceed the maximum rate permitted by law. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the relevant drawdown date (inclusive) and the relevant payment date (exclusive).

If within 30 calendar days following a formal notice served by the Company, the relevant defaulting shareholder (the "Defaulting Shareholder") has not paid the full subscription price or other payment due (including the Default Interest due), or if the shareholder's default results in an event of default being called by an Infrastructure Fund with respect to the Company, all shares registered in such Defaulting Shareholder's name will automatically become default shares ("Default Shares"). The Company may bring a legal action against the Defaulting Shareholder in order to compel the Defaulting Shareholder to pay his portion of the commitment called or other required payment.

In addition, the Company may, in the discretion of the Board of Directors and without prejudice to other available remedies, apply any one or more of the following sanctions:

- (i) cancel all or a portion of such Defaulting Shareholder's undrawn commitment to the Company,
- (ii) cause the Defaulting Shareholder to transfer all or portion of its Default Shares in the Company to such other persons, and at such price, as directed in the reasonable discretion of the Board of Directors, and/or
- (iii) compulsorily redeem the Default Shares at a redemption amount which the Board of Directors, in its sole discretion, may reasonably determine to keep the Company fully harmless from any sanctions imposed on the Company (directly or indirectly) as a result of the default by such Defaulting Shareholder, provided always that, while considering all reasonable additional costs caused by the indirect nature of its investment, the effect of the sanctions applied to the Defaulting Shareholder by the Company may not be substantially more severe than the default sanctions that would have applied had the Defaulting Shareholder been an investor directly in the Infrastructure Funds.

The Board of Directors will have the right, in its discretion, to cover any shortfall arising from the default of a shareholder in any manner the Board of Directors deems appropriate under the circumstances, including, without limitation, by (i) obtaining the agreement of one or several shareholders or one or several third parties to cover the shortfall; (ii) offering shareholders the opportunity to cover the shortfall by subscribing for further shares; and/or (iii) borrowing funds.

Chapter III.- Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Asso-

ciation or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors when the Board of Directors is composed of at least three (3) members or by the single signature of the sole director when the Board of Directors is composed of only one (1) member, as the case may be.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related in such a way to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

The Infrastructure Funds may commit to indemnify each certain persons (the "Indemnified Person") for any loss or damage incurred by such Indemnified Person in connection with the Infrastructure Funds' constitutive documents or activities.

The right to indemnification could require that the Company, as an investor in such Infrastructure Funds, fund at a given time an aggregate amount up to its unused commitment at such time and the aggregate distributions made to the Company prior to such time by the Infrastructure Funds. The right to indemnification may survive for a given period from the date of dissolution of the Infrastructure Funds.

Accordingly, the Company could be required to repay all or part of amounts distributed to it by the Infrastructure Funds. To the extent that the Company is required to make such payments, the Company may require the shareholder (s) to repay to the Company all or any amounts distributed or paid to shareholders (be it in their capacity as shareholders, bondholders or holder of any other financial instrument issued by the Company to finance its investment in the Infrastructure Funds) by the Company in order to allow the Company to meet its share of such indemnification obligations.

Any such give back obligation or payment shall however not otherwise affect, limit or suppress the otherwise limited liability of the shareholder(s).

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 17. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 18. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Sole shareholder, General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Wednesday of June at three (03:00) p.m.

If such day is a public holiday the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 27. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 29. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share being entitled to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital (USD)	Number of shares
Morgan Stanley Offshore Infrastructure GP Ltd, prenamed	60,000.-	60,000
Total:	60,000.-	60,000

Proof of all such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation

For registration purposes, the share capital is valued at thirty-eight thousand five hundred and thirty-eight euro twelve cent (38,538.12).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred (3,500.-) euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on 31 December 2008:

- Mr Martijn Bosch, financial controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, residing professionally at 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jeffrey D. Hahn, director, born on May 23, 1957 in New York, NY, United States, residing professionally at 1595 Broadway, New York, NY, United States;

- Mr Ron Lepin, director, born on September 24, 1965 in Kamloops, Canada, residing professionally at 66 Howland Avenue, Toronto, Ontario, M5R 3B3, Canada;

- Mr Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, C.A.S. Services S.A., a société anonyme governed by Luxembourg laws, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-68.168, as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending on 31 December 2008.

3. Resolved to establish the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Offshore Infrastructure GP Ltd, une société régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-178990,

ici représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 mars 2008,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination Morgan Stanley Infrastructure S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet principal l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, qui sont des fonds d'infrastructure gérés par Morgan Stanley Infrastructure Inc. (les «Fonds d'Infrastructure»), ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

Plus spécifiquement, l'objectif d'investissement de la Société est d'invertir ses actifs, directement ou indirectement dans Morgan Stanley Infrastructure Partners A Sub L.P., un limited partnership du Delaware qui a été établi le 11 décembre 2006, Morgan Stanley Infrastructure Partners A Sub II L.P., un exempted limited partnership des Iles Caymans qui a été établi le 22 mai 2007 et éventuellement dans une ou plusieurs autres entités.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit, sous réserve que ces investissements soient liés directement ou indirectement à l'objet principal de la Société.

La Société peut également emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000.000,-) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du le Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront émises et resteront nominatives.

Les actions pourront être vendues, transférées ou autrement cédées uniquement avec l'accord écrit préalable du Conseil d'Administration, cet accord ne pouvant pas être refusé de manière déraisonnable.

Un registre d'actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social / Acquisition d'actions propres. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions

de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Art. 8. Défaut. En cas de défaut de paiement à une date de tirage donnée dans une notice de tirage émise par la Société envers les actionnaires ou si un actionnaire provoque une violation des obligations de la Société ou de l'un des Fonds d'Infrastructure en n'exécutant pas une obligation de paiement devenue exigible, le montant de souscription ou autre paiement en question sera sujet, sans autre notification, à un intérêt (l'«Intérêt Moratoire») à un taux d'intérêt par an correspondant au plus important des montants suivants: (i) 12%; (ii) LIBOR (tel que publié par REUTERS à 11 heures (heure de Londres) à la date de tirage en question) plus 4%; ou (iii) tout autre taux d'intérêt tel que fixé raisonnablement par le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, pour indemniser complètement la Société des pénalités de retard, intérêt d'emprunt ou autre sanction de quelque nature que ce soit auxquels elle serait soumise suite à la défaillance de cet actionnaire, jusqu'à la date du paiement complet; sous réserve que ce taux ne pourra excéder le taux maximum autorisé par la loi. L'Intérêt Moratoire devra être calculé sur la base du nombre effectif de jours écoulés entre la date de tirage en question (inclus) et la date de paiement en question (exclus).

Si dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter d'une notification formelle envoyée par la Société, l'actionnaire défaillant en question (l'«Actionnaire Défaillant») n'a pas payé complètement le montant de souscription ou tout autre montant exigible (y compris l'Intérêt Moratoire exigible), ou si le défaut de l'actionnaire provoque un cas de défaut dont un Fonds d'Infrastructure peut se prévaloir vis à vis de la Société, toutes les actions inscrites au nom de cet Actionnaire Défaillant deviendront automatiquement des actions défaillantes («Actions Défaillantes»). La Société peut engager une procédure contre l'Actionnaire Défaillant afin de contraindre cet Actionnaire Défaillant à payer la part de son engagement appelé ou tout autre paiement exigé.

De plus, la Société peut, à la discrétion du Conseil d'Administration et sans préjudice de tout autre recours possible, mettre en oeuvre l'une des sanctions suivantes:

- (i) annuler tout ou partie de l'engagement de cet Actionnaire Défaillant envers la Société qui n'a pas encore été appelé,
- (ii) obliger l'Actionnaire Défaillant à transférer tout ou partie de ses Actions Défaillantes de la Société à toute autre personne et au prix fixé raisonnablement par le Conseil d'Administration, et/ou
- (iii) procéder à un rachat obligatoire des Actions Défaillantes à un prix de rachat que le Conseil d'Administration peut fixer, à sa seule discrétion, pour indemniser complètement la Société de toute sanction imposée à la Société (directement ou indirectement) suite à la défaillance de cet Actionnaire Défaillant, sous réserve que, tout en considérant tous les coûts additionnels raisonnables liés à la nature indirecte de l'investissement, les effets des sanctions infligées à l'Actionnaire Défaillant par la Société ne soient pas substantiellement plus sévères que les sanctions du défaut qui auraient été applicables si l'Actionnaire Défaillant avait investi directement dans les Fonds d'Infrastructure.

Le Conseil d'Administration aura le droit, à sa seule discrétion, de couvrir tout déficit résultant du défaut d'un actionnaire de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée selon les circonstances, y compris, sans limitation, par (i) l'obtention de l'accord d'un ou plusieurs actionnaires ou un ou plusieurs tiers pour couvrir le déficit; (ii) proposer aux actionnaires l'opportunité de couvrir le déficit en souscrivant à de nouvelles actions; et/ou (iii) emprunter des fonds.

Chapitre III.- Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, d'une telle façon, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Les Fonds d'Infrastructure peuvent chacun s'engager à indemniser certaines personnes (la «Personne Indemnisée») pour toute perte ou tout dommage subi par cette Personne Indemnisée en relation avec les documents constitutifs ou les activités des Fonds d'Infrastructure.

Le droit à indemnisation pourrait impliquer que la Société, en qualité d'investisseur dans ces Fonds d'Infrastructure, doive contribuer à un moment donné un montant correspondant au maximum à la somme de son engagement non encore appelé à cette date et aux distributions effectuées par les Fonds d'Infrastructure au bénéfice de la Société avant cette date.

Le droit à indemnisation peut subsister pendant une certaine période à partir de la date de dissolution des Fonds d'Infrastructure.

En conséquence, la Société pourrait être amenée à rembourser tout ou partie des montants qu'elle a reçu des Fonds d'Infrastructure. Dans la mesure où la Société est contrainte d'effectuer ces paiements, la Société peut exiger des actionnaires qu'ils remboursent à la Société tout ou partie des montants distribués ou payés aux actionnaires (que ce soit en leur qualité d'actionnaires, d'obligataires ou de détenteurs d'autres instruments financiers émis par la Société pour

financer son investissement dans les Fonds d'Infrastructure) par la Société afin de permettre à la Société de remplir sa part des obligations d'indemnisation.

Aucune de ces obligations de remboursement ou de paiement ne doit cependant autrement affecter, limiter ou supprimer la responsabilité limitée des actionnaires.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Associé unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale conformément aux Statuts et aux Lois.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin à quinze (15) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit et libéré USD	Nombre d'actions
Morgan Stanley Offshore Infrastructure GP Ltd, prenamed	60.000,-	60.000
Total:	60.000,-	60.000

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente-huit mille cinq cent trente-huit euros douze cents (38.538,12).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents (3.500,-) euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2008:

- M. Martijn Bosch, contrôleur financier, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, résidant professionnellement à 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Jeffrey D. Hahn, administrateur, né le 23 mai 1957 à New York, NY, Etats-Unis, résidant professionnellement au 1595 Broadway, New York, NY, Etats-Unis;

- M. Ron Lepin, administrateur, né le 24 septembre 1965, à Kamloops, Canada, résidant professionnellement à 66 Howland Avenue, Toronto, Ontario, M5R 3B3 Canada;

- M. Jan Willem Overheul, administrateur, né le 4 janvier 1982, à Neerijnen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, C.A.S. Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-68.168, commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2008.

3. Décide de fixer le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: L. Schummer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 31 mars 2008, LAC/2008/13195. — Reçu cent quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-seize euros Eur 0,5% = 190,96.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048552/5770/913.

(080053522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008048722/202/12.

(080053261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Winter95 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation, Monique GOERES

Référence de publication: 2008048732/231/16.

(080053402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008048743/5770/12.

(080053295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Les Ebihiens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.675.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges administrateur délégué, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.
LES EBHIENS S.A.
François Georges
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048769/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Captiva Capital Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.556.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 12 novembre 2007

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de M. Thijs van Ingen et M. Hille-Paul Schut dans leurs fonctions de Commissaires de la Société.

- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Commissaire de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- de nommer Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 à Seoul, Corée du Sud, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg Commissaire de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 25 mars 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008048810/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Nagena Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 17 mars 2008

En vertu du contrat de cession de parts daté du 17 mars 2008, Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 Parts Sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, transférées à Godfrey Road Associates I Ltd, une société enregistrée au Registrar of Corporate affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1432586 et ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048809/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Compagnie Financière Jason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.105.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur René SCHLIM, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile VOGT, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Antoine CALVISI, directeur de banque, demeurant à 15, Cité Ledenberg, L-5341 Moutfort, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008048782/550/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

Faisant suite à la résolution circulaire du 2 avril 2008, est nommé administrateur:

Monsieur Robert KINCEL

Harborside Financial Center, 600 Plaza One, Jersey City, New Jersey 07311 USA

En lieu et place de:

Monsieur Frederick A. Blum

111, Fifth avenue, New York 10003 - USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008048774/1229/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Sopaloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.822.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPALOC S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008048814/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02466. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Dodomar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 34.857.

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DODOMAR IMMO S.A.", avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 80 du 20 février 1991, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.857.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1275 du 26 juin 2007.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Michel Roger VAN LOOVEREN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-2930 Braschaat, Hoofstraat 63.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. approbation du bilan et des comptes de profits et pertes de clôture au 31.12.2007.
3. approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 3 avril 2008.
4. quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction.

6. transfert du siège social et de l'établissement principal de la société du Grand-Duché de Luxembourg L-2241Luxembourg, 4, rue Tony Neuman en Belgique à B-2970 Schilde, De Groene Wandeling 56.

7. autorisation à conférer à un mandataire avec pouvoir de représenter la société en Belgique et entreprendre toute procédure nécessaire au Ministère des Finances et au registre de commerce et des sociétés de Schilde ou Anvers et/ou toute autre autorité belge ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit belge et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

8. refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation belge.

9. soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités belges ou toute autre instance compétente.

10. divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport tel que présenté par le conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve les bilan et comptes de profits et pertes de clôture au 31 décembre 2007 tels que présentés par le conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 3 avril 2008 tels que présentés par le conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs actuels Mademoiselle Evelyne JASTROW, Monsieur Michel Roger VAN LOOVEREN, Madame Ann VAN TURNHOUT, et du commissaire aux comptes, la société anonyme SAFILUX, et les accepte. Décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la société du Grand-Duché de Luxembourg L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman en Belgique, à B-2970 Schilde, De Groene Wandeling 56 et d'adopter en conséquence la nationalité belge de la société, sans que ce changement de nationalité et le transfert de siège constitue d'un point de vue légal ou fiscal un changement de la personnalité juridique de la société ou une dissolution de la société.

L'Assemblée générale constate que cette décision a été prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Sixième résolution

L'assemblée désigne comme mandataire spécial avec pouvoir de subdélégation Adriaan De Leeuw, Brusselse Steenweg 66, 1785 Merchtem ou Ad-Ministerie BVBA, Brusselsesteenweg 70A, 1860 Meise, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en nom de la société et pour la représenter, qualitate qua, auprès du Registre des Personnes Morales et des guichets d'entreprises à l'effet d'y déposer une inscription ou une modification de l'immatriculation de ladite société et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Tous les documents sociaux relatifs à la période antérieure au transfert du siège social en Belgique et relatifs à la période pendant laquelle la société avait son siège social au Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société au Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour les adapter à la législation belge et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société revêt la forme d'une société anonyme et est dénommée "DODOMAR IMMO S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Sauf stipulation contraire de la loi, le siège de la société pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également acquérir toutes participations dans les sociétés civiles ou commerciales immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS (EUR 441.000.-), représenté par VINGT-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (26.375) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par le conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Chaque administrateur représente la société vis-à-vis de tiers.

Art. 8. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou une personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans les comptes annuels est confié à un ou plusieurs commissaires, conformément aux dispositions légales en la matière.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions légales."

Huitième résolution

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités belges ou toute autre instance compétente.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. R. Van Looveren, J. Schmit, E. Jastrow, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 4 avril 2008. Relation: EAC/2008/4544. — Reçu douze euros (12,- €.)

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008048595/272/137.

(080053648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Taygeta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.216.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 598 du 21 juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 736 du 11 avril 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAYGETA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048820/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01485. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

De Angelis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.167.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 571 du 12 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS INTERNATIONAL S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048821/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01486. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.180.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mai 2006, acte publié au Mémorial C no 1324 du 8 juillet 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opportunity Fund III (Luxembourg) S.a r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048822/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01489. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Express Rouam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.933.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 septembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée EXPRESS ROUAM S.AR.L., avec eu son siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

M^e Isabel DIAS

Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008048670/1731/15.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080053327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Immonat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7721 Colmar-Berg, 3, An der Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 73.785.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Aktionärsversammlung vom 18. Dezember 2007

Die Aktionärsversammlung hat unter anderem einstimmig folgende Entscheidungen getroffen:

1) Die Versammlung der Aktionäre ernennt zu alleinigen Mitgliedern des Verwaltungsrats:

- Herr Helmut Fink, Diplomingenieur wohnhaft in D-54646 Bettingen, Mühlenweg, 32,

- Herr Jean-Paul Kries, Steuerberater, wohnhaft in L-9371 Gilsdorf, rue Principale, 3A,

- Herr Nicolas Linden, Angestellter wohnhaft in L-6833 Biwer, Haaptstrooss, 2.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts LISGO s.à r.l., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, wird zum alleinigen Rechnungsprüfer ernannt.

3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden anlässlich der ordentlichen Aktionärsversammlung des Jahres 2012.

Colmar-Berg, den 18. Dezember 2007.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2008048780/6261/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Redwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.874.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDWOOD S.A.

I. SCHUL / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048813/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02465. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

GRIKK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.577.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.C.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.C.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048818/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01816. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Ardath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.221.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2345 du 15 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARDATH S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048819/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01483. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Euro-Gate, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.300.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 20 décembre 2007, le Conseil d'Administration de la Société EURO-GATE a décidé:

- d'accepter la démission au 20 décembre 2007 de Monsieur Bernard Lozé en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société.

- de coopter Monsieur Paul Henrion, Alternative Leaders SA., 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 20 décembre 2007, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008, en remplacement de Monsieur Bernard Lozé, démissionnaire,

- d'accepter la démission au 20 décembre 2007 de Monsieur Pierre Rochon en tant qu'administrateur de la Société.

- de coopter Monsieur Marco Caldana, FARAD Investment Advisors S.A., 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2007, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008, en remplacement de Monsieur Pierre Rochon, démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008048778/1024/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

En vertu de article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048816/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.104.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008048742/5770/12.

(080053409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un contrat de cession intervenue en date du 28 février 2008

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 28 février 2008, RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B130.916 a transféré 100 parts sociales, représentant l'intégralité des parts sociales de la société, à la société RESOLUTION LONDON W1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 février 2008.

Patricia Schon

Manager

Référence de publication: 2008048887/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.
